
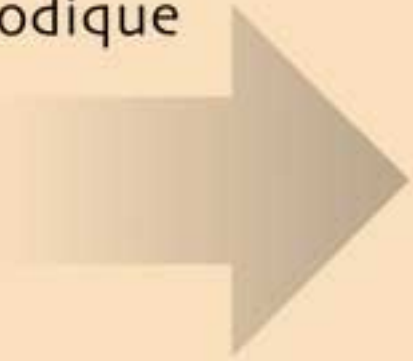




Guide



de dépistage
de la perte d'autonomie
des personnes âgées
habitant un logement
à loyer modique



REGROUPEMENT DES
OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

Québec 

Ce guide a été préparé par Claude Roy de la Société d'habitation du Québec et Danielle Maltais du Département de santé communautaire de l'Hôpital Général de Montréal.

Nous remercions pour leurs commentaires les personnes suivantes : Céline Bureau, André Huot, Jean Lachance, Bernard Lafrance, Marie-Claire Laurendeau, Robert Mackrous, Murielle Rodrigue et Francine Trickey.

Dans cette publication, le genre masculin désigne autant les femmes que les hommes. Il est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette publication a été produite par la Direction des communications de la Société d'habitation du Québec, en collaboration avec le Regroupement des offices d'habitation du Québec. Les personnes qui désirent obtenir des exemplaires supplémentaires du guide ou formuler des commentaires quant à son contenu peuvent le faire en écrivant à l'adresse suivante :

Société d'habitation du Québec
Direction des communications
Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7

ISBN 2-550-42550-2 (2^e édition, 2004)
ISBN 2-550-22349-7 (1^{ère} édition, 1991)

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004
© Gouvernement du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent guide, qui se veut d'application et d'interprétation simples, vise à fournir aux gestionnaires des habitations à loyer modique (HLM) et à leur personnel des moyens de repérer les principaux symptômes permettant de déceler la présence de certains problèmes annonçant une perte éventuelle d'autonomie chez un locataire. Il ne se veut pas un instrument d'évaluation mais un instrument de dépistage. Il ne vise pas non plus le recours à l'hébergement dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, mais le soutien à l'autonomie.

L'évaluation du degré de la perte d'autonomie doit être effectuée par du personnel qualifié, à partir d'instruments de mesure mis de l'avant par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le guide de dépistage propose certains éléments de base permettant de déceler une perte d'autonomie chez une personne, à l'aide d'indices facilement observables. Dès qu'une ou plusieurs des situations mentionnées dans ce guide se produisent de manière répétitive ou persistante, on sera justifié de se questionner sur l'état de santé du locataire et de demander une aide appropriée.

Une fois la perte d'autonomie du locataire circonscrite, des mesures appropriées d'intervention pourront être mises de l'avant : évaluation gériatrique, adaptation du logement, services de maintien à domicile, services d'une ressource soutien en HLM, placement dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (centre d'accueil, résidence d'accueil).

Il est entendu que ce guide ne vise pas à demander aux gestionnaires de logements à loyer modique de se substituer aux intervenants du domaine de la santé et des services sociaux. Il vient appuyer les gestionnaires dans leur travail en leur permettant d'offrir une aide encore plus soutenue à la clientèle, par une approche de prévention visant à diminuer les effets négatifs de la perte d'autonomie dans un contexte de complémentarité entre les deux réseaux.

Mode d'utilisation

La grille de dépistage ici suggère les éléments qui sont facilement observables par le gestionnaire de logement social. Les éléments retenus s'appliquent, il est évident, à une partie infime de la clientèle âgée habitant un logement à loyer modique. Il ne faut donc pas considérer cette grille comme témoignant de l'état physique ou psychologique de l'ensemble de la clientèle.

Les éléments contenus dans la grille de dépistage doivent donc être interprétés avec une certaine discrétion et le recours au CLSC pour évaluation ne devra se faire qu'après avoir obtenu la certitude auprès de la personne elle-même ou de ses proches qu'un ou plusieurs problèmes existent de manière continue et persistante.

Voyons donc comment interpréter chacun de ces indices de perte d'autonomie.

Les indices de la perte d'autonomie

■ Chez la personne

Certains signes extérieurs facilement repérables chez une personne peuvent révéler des situations nécessitant une intervention préventive ou curative.

Négligence vestimentaire et perte d'intérêt

Le fait de perdre soudainement de l'intérêt pour son apparence peut révéler une légère dépression, une certaine confusion ou des malaises causés par une faiblesse généralisée. Dans la mesure où cette situation persiste, on doit avoir recours à une évaluation par des spécialistes.

Odeur d'urine

Cette situation, si elle est occasionnelle, n'est pas grave en soi; si elle persiste, elle peut révéler un malaise plus grave de santé auquel des mesures correctrices doivent être apportées.

Présence d'hématomes (brûlures, égratignures, bleus)

De manière isolée, ces symptômes ne sont pas graves en soi. S'il s'agit d'événements qui se produisent régulièrement, on doit questionner la personne pour en connaître la cause et intervenir au besoin. Il peut en effet s'agir de problèmes de mobilité réduite, de perte de mémoire ou encore de violence familiale.

Perte importante de poids

Une perte de poids soudaine peut révéler l'existence d'une maladie grave. Il est donc important, au préalable, d'en vérifier la cause auprès du locataire ou de ses proches, et de suggérer au locataire qu'il consulte un médecin qui en cherchera la cause.

Perte d'appétit, perte d'intérêt pour l'alimentation

Le fait pour une personne de perdre soudainement l'appétit peut révéler un état dépressif. Il peut aussi s'agir d'un problème de santé relié à une fatigue ou à un épuisement extrême ou encore à un problème de mobilité physique rendant difficiles les déplacements reliés à la consommation des repas.

■ Au niveau comportemental

Toute modification importante du comportement normal d'une personne peut témoigner de problèmes psychologiques importants, bien qu'ils puissent aussi être de nature circonstancielle. Dans les cas où ces situations perdurent ou s'aggravent de manière significative, une intervention sera souhaitable.

Livraison de produits pharmaceutiques ou de denrées périssables

Le fait pour une personne de commencer à se faire livrer de tels articles de façon soudaine et régulière peut être révélateur d'un problème de santé, d'une fatigue généralisée qui nécessite une vérification afin d'en mesurer l'ampleur et la durée.

Oublis importants et fréquents

L'oubli fréquent et continu d'éléments essentiels au fonctionnement normal de la personne peut être causé par une fatigue ou un choc émotif circonstanciel, une consommation abusive de médicaments ou d'alcool, ou être relié à une détérioration graduelle nécessitant une intervention et une aide externe de maintien à domicile.

Perte d'énergie, fatigue, apathie

Une perte d'énergie soudaine de la part d'un locataire est généralement l'indice d'un état de santé déficient qui pourra aussi être un signe de dépression.

Isolement et perte d'intérêt

L'isolement d'une personne et la perte d'intérêt pour les activités sociales et communautaires sont des symptômes de problèmes qui peuvent être plus graves ou qui peuvent être la conséquence d'un rejet de la part du groupe et nécessiter une évaluation de la condition physique ou mentale de la personne.

Agressivité

Un comportement agressif continu à l'égard des autres locataires peut être le signe de problèmes de santé mentale ou d'un abus de substances intoxicantes ou de médicaments.

Propos incohérents

Un locataire tenant des propos incohérents, répétitifs, sans rapport avec la réalité, présentera généralement des problèmes de santé mentale ou un état dépressif causé pas une fatigue extrême ou un choc émotif récent.

Sentiment d'inutilité et d'impuissance (idées suicidaires)

Un état généralisé d'impuissance peut témoigner un début de dépression qui nécessite un suivi psychologique. Si ce sentiment s'accompagne d'idées suicidaires et d'un sentiment continu d'impuissance, une intervention s'impose afin de prévenir des situations plus graves.

Pleurs fréquents

Le fait pour un locataire d'être triste de manière constante ou de pleurer fréquemment peut indiquer un état d'extrême fatigue ou un état dépressif causé par un choc soudain.

Sentiment constant de persécution

Un sentiment constant de persécution par les autres locataires, conduisant à des plaintes répétées et inutiles auprès de l'administration ou à un rejet complet de la part du groupe, sera la manifestation d'un problème d'adaptation causé par un problème de santé mentale ou par un état dépressif qu'il y aura lieu de corriger au besoin.

■ Dans le logement

Certains indices de comportement dans le logement sont facilement observables et révèlent des situations anormales reflétant une possibilité de problèmes de nature physique ou psychologique.

Les éléments retenus ici (pièces encombrées, plantes desséchées, présence d'ordures, odeurs suspectes, interruption du paiement du loyer) peuvent être des indices de mobilité réduite, d'abandon graduel de la personne ou encore de problèmes de santé mentale. Dans la mesure où ceux-ci sont soudains et continuels, on sera justifié de questionner le locataire et de rechercher les motifs. Dans la mesure où il est impossible de corriger la situation, une évaluation de la personne sera justifiée.

Guide de dépistage de la perte d'autonomie

Indices observables	Problèmes possibles
CHEZ LA PERSONNE	
<ul style="list-style-type: none"> • Négligence vestimentaire • Perte d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé mentale comme la confusion, la dépression; • Abus de substances intoxicantes (médicaments, alcool...); • Problèmes de santé comme la faiblesse générale.
<ul style="list-style-type: none"> • Odeur d'urine 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'ordre médical comme l'incontinence; • Abus de substances intoxicantes; • Problèmes de santé mentale telle la confusion; • Mobilité réduite.
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'hématomes (brûlures, égratignures, bleus...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à préparer ses repas; • Chute; • Agression, violence familiale.
<ul style="list-style-type: none"> • Perte importante de poids 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé physique; • Problèmes de santé mentale comme la dépression ; choc émotif (mort d'un proche, divorce d'un enfant).
<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'appétit, perte d'intérêt pour l'alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé mentale comme la dépression; • Choc émotif (mort d'un proche, divorce d'un enfant); • Problèmes de santé physique (fatigue extrême, épuisement); • Difficulté à préparer ses repas.
AU NIVEAU COMPORTEMENTAL	
<ul style="list-style-type: none"> • Livraison régulière de produits pharmaceutiques ou de denrées périssables (nourriture, médicaments...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité réduite; • Problèmes de santé comme la faiblesse générale.
<ul style="list-style-type: none"> • Oublis importants comme les noms de ses proches, accumulation du courrier 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé mentale comme la confusion, la dépression.
<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'énergie, fatigue 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé mentale comme la dépression, état de santé déficient.

Indices observables	Problèmes possibles
• Apathie	• Problèmes de santé physique et mentale.
• Isolement	• Surdit�, �tat d�pressif, rejet de la part du groupe.
• Perte d'int�r�t soudaine	• Probl�mes de sant� mentale comme la d�pression, la confusion; • Mobilit� r�duite; • Probl�mes de sant�.
• Agressivit�	• Abus de substances intoxicantes (m�dicaments, alcool); • Probl�mes de sant� mentale.
• Propos incoh�rents	• Probl�mes de sant� mentale, confusion, d�pression, choc �motif, abus de substances intoxicantes (m�dicaments, alcool).
• Sentiments d'inutilit�, d'impuissance, de culpabilit�, id�es suicidaires	• Probl�mes de sant� mentale, comme la d�pression.
• Pleurs fr�quents	• Choc �motif (mort subite d'un proche, divorce d'un enfant); • Probl�mes de sant� physique tel un accident c�r�bro-vasculaire.
• Sentiment constant de pers�cution	• Probl�mes de sant� mentale comme la d�pression, l'isolement.

DANS LE LOGEMENT

• Pi�ces encombr�es, logement mal entretenu	• Mobilit� r�duite; • Faiblesse g�n�rale; • Probl�mes de sant� mentale comme la confusion, la d�pression; • Abus de substances intoxicantes.
• Plantes dess�ch�es	• Probl�mes de sant� mentale comme la confusion.
• Pr�sence importante d'ordures m�nag�res dans le logement	• Mobilit� r�duite; • Probl�mes de sant� mentale comme la d�pression, la confusion.
• Odeurs suspects	• Mobilit� r�duite; • Probl�mes de sant� mentale comme la confusion.
• Interruption du paiement du loyer	• Probl�mes de sant� mentale, perte de m�moire.

L'intervention auprès du locataire

Dans l'application du guide de dépistage, le gestionnaire de logement social devra toujours agir avec prudence en évitant de sauter immédiatement à des conclusions hâtives ou encore d'ébruiter trop rapidement des situations qui pourraient n'être que temporaires. On devra toujours :

- vérifier la situation ou les faits auprès de la personne elle-même ou de ses proches pour en déceler l'origine ou la cause ;
- suggérer au locataire de consulter un médecin ou un psychologue ou un travailleur social au besoin ;
- si la situation est permanente ou va en s'aggravant, demander l'intervention d'un CLSC.

Voyons à l'aide de deux cas possibles comment procéder auprès du locataire.

A) Perte soudaine de poids

Dans un cas où l'on observe chez une personne une perte de poids soudaine, on vérifiera d'abord auprès de cette personne si elle ne suit pas un régime personnel à la suite d'une consultation médicale. On tentera ensuite de savoir, auprès d'elle ou de ses proches, si elle a subi récemment un choc émotif susceptible de l'affecter personnellement. On tentera également de l'encourager à avoir une alimentation plus saine. Si aucune de ces solutions n'est possible, on fera appel aux spécialistes de la santé et au personnel du CLSC pour mesurer la nature du problème et le type d'intervention à privilégier.

B) Sentiment d'inutilité, d'impuissance, de culpabilité accompagné d'idées suicidaires

Dans ces cas on vérifiera, par exemple, auprès de la personne ou de ses proches, si un événement grave survenu dans l'immeuble ou auprès d'un membre de la famille ou d'un proche n'est pas à l'origine de ce sentiment. Si c'est le cas, on tentera d'inciter la personne à en parler avec un ami, un professionnel, un bénévole et à éviter l'isolement de son milieu habituel.

Si la situation persiste et va en se détériorant, on l'encouragera à rencontrer un professionnel de la santé (médecin, travailleur social, psychologue). Si aucune de ces solutions n'est adéquate, on fera appel au CLSC pour qu'il intervienne.

Numéros de téléphone utiles

**Société
d'habitation**

Québec

